

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 décembre 2021 à 8 h 30, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.**

---

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président  
M. André Fontaine  
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume

---

**CE-2021-1291-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 8 h 30.

---

**CE-2021-1292-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-1293-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

---

**CE-2021-1294-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ, pour la période du 3 septembre au 30 novembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

**CE-2021-1295-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

**CE-2021-1296-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

**CE-2021-1297-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

**CE-2021-1298-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 7 octobre au 17 novembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

**CE-2021-1299-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Sylvie LeBlanc, à compter du 10 janvier 2022, à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

---

#### **CE-2021-1300-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le contrat de travail de monsieur Jean Goulet, à compter du 20 novembre 2021, à titre de conseiller politique au sein du cabinet du maire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

---

#### **CE-2021-1301-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Hélène Beaudry, à compter du 10 janvier 2022, à titre d'attachée politique au sein du cabinet du maire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

---

#### **CE-2021-1302-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'acte de cession en emphytéose à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Le Pas de Deux, pour une durée de cinquante-deux (52) ans débutant à la signature du susdit acte par les parties, affectant le lot 6 465 339 du cadastre du Québec, et ce, aux fins de la construction d'un bâtiment comprenant un minimum de dix (10) unités de logements sociaux ou communautaires destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ou à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation, dont l'amélioration représentera une valeur minimale de 4 240 242 \$.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de cession en emphytéose, incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée, ainsi que tous documents y afférents.

**QUE** les résolutions CE-2021-1082-REC du comité exécutif adoptée le 29 septembre 2021 et du conseil municipal 668-10-21 adoptée le 4 octobre 2021 soient abrogées.

---

#### **CE-2021-1303-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif approuve les trois (3) ententes mentionnées ci-dessous :

- L'entente relative à l'indemnité provisionnelle d'expropriation entre la Ville de Terrebonne, 9006-5731 Québec inc., Les Sols Champlain inc. et Les Sables Thouin inc., incluant le versement d'une indemnité provisionnelle au montant de 316 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, à 9006-5731 Québec inc.

- L'entente concernant la transaction sur l'indemnité provisionnelle et finale et quittance impliquant 9006-5731 Québec inc. et Club d'aéromodélisme Mars inc., incluant le versement d'une indemnité provisionnelle et finale au montant de 15 100,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, à Club d'aéromodélisme Mars inc.
- L'entente concernant la transaction sur l'indemnité provisionnelle et finale et quittance impliquant 9006-5731 Québec inc. et Roger Payette.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

---

#### **CE-2021-1304-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la perceptrice en chef à entreprendre la fermeture des dossiers inscrits au tableau apparaissant au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante, vu que les jugements rendus contre ces sociétés sont inexécutables puisqu'elles sont radiées, en faillite ou n'ont aucun bien à saisir.

---

#### **CE-2021-1305-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la trésorière à effectuer un virement des excédents de fonctionnement non affectés vers les excédents de fonctionnement affectés, pour un montant de 60 481,00 \$, pour la confection du rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

---

#### **CE-2021-1306-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la convention entre Judith Ouimet, le Service de police de la Ville de Terrebonne, la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et l'École nationale de police du Québec pour le prêt d'une ressource policière à titre d'instructeur à temps plein pour une durée de trois (3) ans, soit du 24 janvier 2022 au 24 janvier 2025.

**QUE** le directeur du Service de police de la Ville de Terrebonne soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

#### **CE-2021-1307-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des travaux publics, de la liste des subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour les circonscriptions de Terrebonne et de Les Plaines, aux montants respectifs de 12 067,00 \$ et de 5 000,00 \$.

---

**CE-2021-1308-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser un amendement budgétaire en provenance des revenus de Droits sur les mutations immobilières vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, pour un montant de 165 000,00 \$, afin de permettre de provisionner et traiter la dépense estimée pour l'achat d'eau potable auprès de la Ville de Repentigny pour le dernier trimestre de l'année 2021.

---

**CE-2021-1309-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Services professionnels et travaux de plantation d'arbres sur des terrains municipaux selon le programme de verdissement et de plantation d'arbres** », du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 767, soit l'objet n° 3.

**QUE** le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 400 000,00 \$, représentant une dépense qui sera approuvée annuellement au PTI.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

---

**CE-2021-1310-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le Protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et Dominic Boudrias pour le prolongement d'égout sanitaire de la rue des Pins.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

**CE-2021-1311-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde à **GHD CONSULTANTS LTEE**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3067 pour l'inspection des travaux d'étanchéité des membranes de fondations et de toitures dans le cadre des travaux de construction du bâtiment du futur quartier général de la police, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant additionnel maximal de 14 371,88 \$, taxes incluses, pour fins de contingences.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1312-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif donne suite aux formalités édictées en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, pour les lots 2 438 783 et 2 438 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin que la Ville de Terrebonne soit déclarée propriétaire desdits lots étant une portion de la côte Boisée.

---

**CE-2021-1313-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de reconduire le mandat, pour une période de deux (2) ans débutant le 17 janvier 2022, de monsieur Claude Martel à titre de membre citoyen du Comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2021-1314-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accepte la somme de 44 300,00 \$ à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot portant le numéro 2 921 452 du cadastre du Québec, situé sur côte de Terrebonne, conformément au *Règlement de lotissement* numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier 2021-00470.

---

**CE-2021-1315-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le renouvellement de la demande d'appui suivante :

**Demande CPTAQ**

**Chemin du Curé-Barrette / Lots : 1 889 953 et 1 889 954**

**QUE** la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une sablière et de son chemin d'accès ainsi que le réaménagement agricole du site au terme de l'activité d'exploitation de la sablière, visant les lots 1 889 953 et 1 889 954 du cadastre du Québec, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

---

**CE-2021-1316-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif exerce la deuxième et dernière option de renouvellement prévue au contrat SA19-6010 octroyé à Les Reliures Caron et Létourneau ltée pour les services de reliure pour les volumes des bibliothèques, au montant de 42 901,02 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 6 décembre 2021, soit un montant total du contrat de 125 916,72 \$, taxes incluses, pour les trois (3) ans.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1317-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 586 809,41 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021) pour des services professionnels en géomatique avec la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE** dans le cadre de la réalisation des deux (2) fiches du Programme triennal d'immobilisation (PTI), soit pour le Logiciel gestion requête relation citoyenne (fiche PTI 10154) et le Portail citoyen (fiche PTI 10155).

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1318-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 9 h 30.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Greffier